



## Rappel facture d'eau de mon propriétaire

Par **allainthierry**, le **24/08/2011 à 11:25**

Bonjour,  
j'habite un immeuble ou nous sommes 3 locataires.  
chacun de nous avons un compteur d'eau individuel.  
le propriétaire recoit une seul facture et nous demande ensuite de payer notre consommation (en juin et novembre).  
j'ai toujours payé ce qu'il me demandé.  
en novembre 2009, il me dit que son fournisseur a du se tromper, trop percu auparavant et donc rien à payer.  
en juin 2010, toujours rien à payer , mais me demande 115€, on ne sait jamais ?? et je paie.  
aujourd'hui, il a reçu un rapel et me demande de payer 470€.  
en a t il le droit ?????  
merci d'avance

Par **mimi493**, le **24/08/2011 à 13:50**

oui, c'est votre consommation.

Par **cocotte1003**, le **24/08/2011 à 14:26**

Bonjour, commencez par demander au bailleur par LRAR de vous fournir les justificatifs des sommes qu'il vous demande et vérifiez avec l'index de votre compteur. Sachez que le propriétaire peut réguler les charges, dont l'eau fait partie, sur les 5 dernières années

cordialement

Par **pbjardin**, le **30/08/2011** à **17:25**

Le Médiateur de l'eau traite ce type de litiges qui concernent l'eau et/ou l'assainissement (ex : facturation élevée suite à une fuite, consommation inhabituelle non expliquée, contestation de relevé...). Il peut être saisi par tout abonné (ou par l'association de consommateurs qui le représente) une fois qu'il a épuisé toutes les voies de recours internes au service concerné. Les deux parties restent libres de suivre l'avis rendu et, en cas de désaccord, elles peuvent décider de porter le litige devant les tribunaux. L'avis du Médiateur ne pourra être produit que si les deux parties sont d'accord.

Plus d'infos sur : <http://www.activeau.fr/PBCPPlayer.asp?ID=743736>

Par **mimi493**, le **30/08/2011** à **18:54**

Ce médiateur traite les problèmes entre cie des eaux et consommateurs. Ici, c'est un litige entre bailleur et locataire.